



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 59171

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Algérie. Lors de la visite du ministre à Alger, le 13 février 2001, la France et l'Algérie ont réaffirmé leur volonté de développer leur coopération. Mais celle-ci implique que les droits de la personne humaine soient respectés, car une paix durable ne saurait se construire sans vérité ni justice. Une telle exigence doit être rappelée quand on connaît les massacres perpétrés par les groupes armés islamiques et quand on prend conscience de l'émotion suscitée en France par la publication du livre d'un officier algérien mettant en cause l'armée algérienne dans les massacres. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La France a fait le choix d'un nouveau partenariat avec l'Algérie à un moment où ce pays s'ouvre au monde, en particulier à l'Europe, et s'engage sur la voie des réformes. Dans ce cadre, la France et l'Algérie ont effectivement réaffirmé, à l'occasion de la visite à Alger du ministre des affaires étrangères, le 13 février 2001, leur volonté commune de poursuivre leur coopération bilatérale. Le gouvernement français n'ignore pas les événements tragiques dont l'Algérie est le théâtre depuis une décennie ni la douleur du peuple algérien dans ces épreuves cruelles. La France a toujours fait part de sa profonde indignation face à la violence terroriste. Elle a condamné avec la plus grande fermeté les actes barbares commis contre le peuple algérien. Les autorités françaises ont salué les efforts entrepris par le président Bouteflika pour engager son pays sur la voie de la réconciliation nationale. Elles souhaitent naturellement qu'ils soient couronnés de succès. Sensible à la mobilisation des associations de défense des droits de l'homme et de la société civile française, qui souhaitent venir en aide aux Algériens, le gouvernement français s'efforce de faciliter leurs initiatives. A cet égard, il a toujours marqué sa disponibilité à soutenir les efforts de la communauté internationale susceptibles de contribuer à l'apaisement et à la réconciliation en Algérie. La France a de même engagé, notamment dans le cadre du dialogue politique entre l'Union européenne et l'Algérie, une concertation régulière avec les autorités algériennes sur la question des personnes disparues. Les autorités françaises continueront de soutenir l'intérêt porté par la communauté internationale à la situation en Algérie et d'encourager les autorités algériennes à poursuivre leur effort d'ouverture, dont les visites en Algérie d'associations de défense des droits de l'homme témoignent. Ainsi, à l'occasion de la 57^e session de la Commission des droits de l'homme qui se tient à Genève du 17 mars au 27 avril prochain, l'Union européenne appellera une nouvelle fois l'Algérie à poursuivre dans la voie de la coopération avec la communauté internationale et notamment avec les mécanismes pertinents des Nations unies.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59171

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1591

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2387